



6 bonnes pratiques pour être en conformité

— Les clés de l'accessibilité numérique



Sommaire

- 01 **Qu'est-ce que l'accessibilité ?** Pg 02
- 02 **Que faire pour être aux normes ?** Pg 12
- 03 **Bonne pratique n°1 :** Pg 20
Faire l'audit et la déclaration
de conformité de son site et
application
- 04 **Bonne pratique n°2 :** Pg 22
Établir un plan d'action avec un
schéma pluriannuel
- 05 **Bonne pratique n°3 :** Pg 27
Mettre en place ces actions avec un
plan et bilan annuel
- 06 **Bonne pratique n°4 :** Pg 29
Rendre accessibles les contenus
annexes
- 07 **Bonne pratique n°5 :** Pg 33
Sensibilisation et formation des
différents métiers à l'accessibilité
- 08 **Bonne pratique n°6 :** Pg 35
Nommer un référent en
matière d'accessibilité au sein de
votre entreprise
- 09 **Ressources** Pg 38
- Qui sommes-nous ?** Pg 46

01

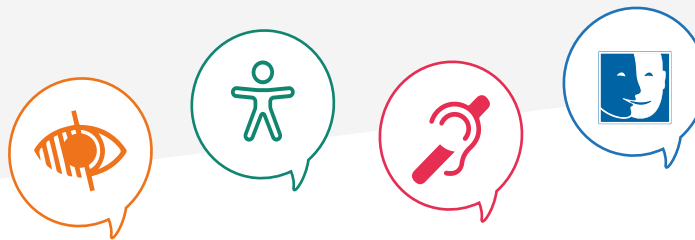
Qu'est-ce que l'accessibilité ?

Définition de l'accessibilité numérique

“

Mettre le Web et ses services à la disposition de tous les individus, quel que soit leur matériel ou logiciel, leur infrastructure réseau, leur langue maternelle, leur culture, leur localisation géographique, ou leurs aptitudes physiques ou mentales

Tim Berners-Lee,
Directeur du W3C



Les organisations réglementaires et les niveaux d'accessibilité



W3C (World Wide Web Consortium)

Le W3C est un consortium international de normalisation définissant les standards du web. Les critères du W3C guident les concepteurs de site à la création d'outils et de contenus numériques.

.....



WAI (Web Accessibility Initiative)

La WAI est une initiative du W3C lancée en avril 1997 afin de rendre les services de communication en ligne plus accessibles, notamment auprès des personnes handicapées et des seniors.

Un dispositif ayant abouti à la création des critères WCAG (ISO/IEC 40500), l'ensemble des règles constituant le **document de référence international** pour vérifier l'accessibilité d'un site web.

.....

Les organisations réglementaires et les niveaux d'accessibilité

WCAG 2.1

WCAG (Web Content Accessibility Guidelines)

Les critères WCAG sont répartis en **3 niveaux de conformité** : A, AA, AAA (plus le niveau monte, plus les exigences d'accessibilité sont élevées).

Les **WCAG 2.1 s'articulent autour de 4 principes** :

- **Perceptible** - les contenus numériques et les outils doivent être proposés à l'utilisateur de façon à ce qu'il puisse les percevoir
 - **Utilisable** - les éléments de l'interface utilisateur (UI) et de navigation doivent être utilisables
 - **Compréhensible** - les informations et l'utilisation de l'UI doivent être compréhensibles
 - **Robuste** - le contenu doit être créé afin qu'il soit interprété de manière fiable par un grand nombre d'agents utilisateurs, quel que soit l'outil de navigation
-



Bon à savoir

Un draft WCAG 2.2 a été publié en août 2020. Cette dernière version est toujours en cours d'édition.

Un projet de travail WCAG 3.0 est sorti le 21 janvier 2021. Il se distingue par sa nouvelle composition, sa nouvelle grille d'évaluation et de résultats.

Les handicaps face au numérique



Les utilisateurs sourds ou malentendants

Toutes les personnes ayant une déficience auditive, dont certaines s'accompagnant d'un problème d'élocution et de compréhension écrite.

Freins à l'accessibilité :

- Informations sonores uniquement, sans alternative textuelle ou visuelle
- Pas de sous-titrage

.....



Les utilisateurs présentant un handicap mental ou cognitif

Toute personne ayant des troubles de l'attention, de la mémoire, de la réflexion et de la perception a besoin d'un maximum d'aides à la consultation et navigation.

Freins à l'accessibilité :

- Sémantique de la page complexe ou incohérente
- Parcours de navigation incohérent
- Arrêt impossible des animations de façon temporaire ou définitive

.....

Les handicaps face au numérique



Les utilisateurs avec handicap moteur

La plupart des personnes à motricité réduite éprouvent des difficultés à utiliser une souris. Elles utilisent des claviers adaptés ou un clavier classique pour pouvoir naviguer.

Freins à l'accessibilité :

- Accès et utilisation limités avec le clavier
 - Ordre de navigation au clavier incohérent
 - Nécessité d'utiliser le clavier et la souris en même temps
-



Les utilisateurs déficients visuels

Il existe différents types de handicaps visuels, dont le daltonisme, la malvoyance et la cécité parmi d'autres. Les personnes non voyantes peuvent naviguer sur les supports numériques grâce à l'utilisation de lecteurs d'écran.

Freins à l'accessibilité :

- Images et vidéos sans alternative textuelle
 - Liens textes identiques avec destinations différentes
 - Contraste de couleurs trop faible
 - Focus invisible pour la navigation clavier
 - Zoom impossible
-

Les handicaps face au numérique



Les autres utilisateurs concernés

L'accessibilité ne touche pas uniquement les personnes en situation de handicap.

Elle bénéficie aussi aux seniors, dont les capacités tendent à diminuer avec l'âge.

L'accessibilité numérique permet de viser les meilleurs standards de qualité sur le web à ce jour. Cette exigence a un impact positif pour l'ensemble des utilisateurs.

Cependant l'accessibilité reste un droit fondamental pour les personnes en situation de handicap. Ne pas le prendre en compte c'est nier ce droit et créer des injustices dans l'accès à l'information et aux services en ligne.

.....



L'accessibilité en quelques chiffres clés en France et dans le monde

Par rapport à la France

Environ 12 millions de Français sont touchés par un handicap au sens large.

1,5 million de personnes sont atteintes d'une déficience visuelle et 850 000 correspondent aux personnes à mobilité réduite.

2,7 millions représentent la population active (15 à 64 ans).

Source : Enquête emploi 2015 ; INSEE, traitement DARES - les chiffres clés de l'aide à l'autonomie 2018, CNSA

Par rapport aux États-Unis d'Amérique

Selon une étude de Disability Status and Type Among Adults en 2016, 26 % de la population active américaine est touchée par un handicap

Par rapport aux statistiques mondiales

15 % de la population est concernée, les +65 ans représentant près de 10 % de la population en 2019.

45 pays seulement ont une législation anti-discriminatoire ou faisant spécifiquement référence aux handicapés.

Source : Nations Unies



Bon à savoir

Les USA ont enregistré 2 250 poursuites judiciaires liées à l'accessibilité numérique en 2018 (+175 % entre 2017 et 2018).

Les avantages de l'accessibilité

Augmente le taux d'audience

L'accessibilité permet d'atteindre une audience plus large. Une formidable aubaine pour les entreprises qui, en touchant plus de cibles, obtiennent un retour sur investissement beaucoup plus important.

Entre dans une démarche de qualité globale

En créant des sites accessibles selon les critères de recommandation, l'ensemble des utilisateurs bénéficie d'une ergonomie agréable et d'une plus grande facilité d'utilisation. Deux atouts indispensables que prend en compte Google pour évaluer le positionnement d'un site sur le moteur de recherche.

Favorise l'inclusion sociale des individus

L'accessibilité s'inscrit dans une démarche de citoyenneté. Grâce à l'accessibilité, tous les utilisateurs bénéficient d'un accès égal aux outils numériques qu'ils soient en situation de handicap ou pas.

Un accès égal aux informations permet l'inclusion sociale, culturelle et professionnelle des personnes handicapées.

Renforce l'image de marque

La stratégie d'accessibilité dans une démarche RSE offre la possibilité d'améliorer son image de marque et de se forger une bonne réputation auprès des diverses parties prenantes.

Les avantages de l'accessibilité

01

Amélioration de la qualité de code des sites et applications

Pérennité du support
Maintenance avec les dernières technologies

02

L'évolution technique d'Internet tend à intégrer l'A11Y

03

Amélioration globale de l'expérience utilisateur :

Une indication aide tous les autres utilisateur

Beaucoup d'avancées technologiques du quotidien ont été conçues pour aider face à un handicap

02

Que faire pour être aux normes ?

Rappel de la loi de 2005 à 2019

▶ Article 47 de la loi [11 Février 2005]

Les services de communication publique en ligne de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent doivent être accessibles à tous.

.....

▶ Loi sur la République Numérique

[Octobre 2016]

La loi sur la république numérique impose l'accessibilité aux entreprises administratives publiques et les entreprises privées délégataires d'un service public.

.....

▶ Décret de loi [24 Juillet 2019]

Avec le décret de la loi 2019-768, la loi étend l'obligation d'accessibilité au secteur privé. Cette loi concerne toutes les entreprises réalisant 250 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel.

.....

▶ Que dit le Décret 2019-768 ?

Toutes les entreprises privées françaises doivent désormais rendre accessibles leurs services et outils de communication en ligne.

Pour se mettre en conformité, le décret exige la publication de 3 documents spécifiques :

- Pour l'entité : un schéma pluriannuel de mise en accessibilité web disponible sur le site
- Pour l'entité : les plans d'action annuels liés au schéma en cours
- Pour chaque produit et service numérique : une déclaration d'accessibilité

En cas de défaut de conformité, les contrevenants devront s'acquitter d'une amende de 20 000 €/an par support.

Processus et conformité : 3 documents clés à fournir

▶ (A) Le processus et les choix à faire

Pour répondre aux normes RGAA ou WCAG, plusieurs étapes clés doivent être prises en compte. Dans cet ordre d'idées, une stratégie accessibilité assimilée au projet dès le départ rend plus facile l'application des recommandations.

Notons aussi que ce sont les entreprises elles-mêmes qui fixent leurs objectifs d'accessibilité, à savoir une entreprise doit choisir quelles normes elle veut appliquer (WCAG ou RGAA).

Au regard des lois françaises, l'évaluation des entreprises en matière d'accessibilité est basée sur le RGAA 4.0 de niveau AA (Double-A)

Échéance de mise en conformité au RGAA (AA)

Suite au décret du 25 juillet 2019, toutes les entreprises concernées ont eu pour obligation de se conformer aux nouvelles réglementations début octobre (2019).

Un délai prolongé pour les applications mobiles, progiciels et mobilier urbain numérique, soit avant le 1er juillet 2021.

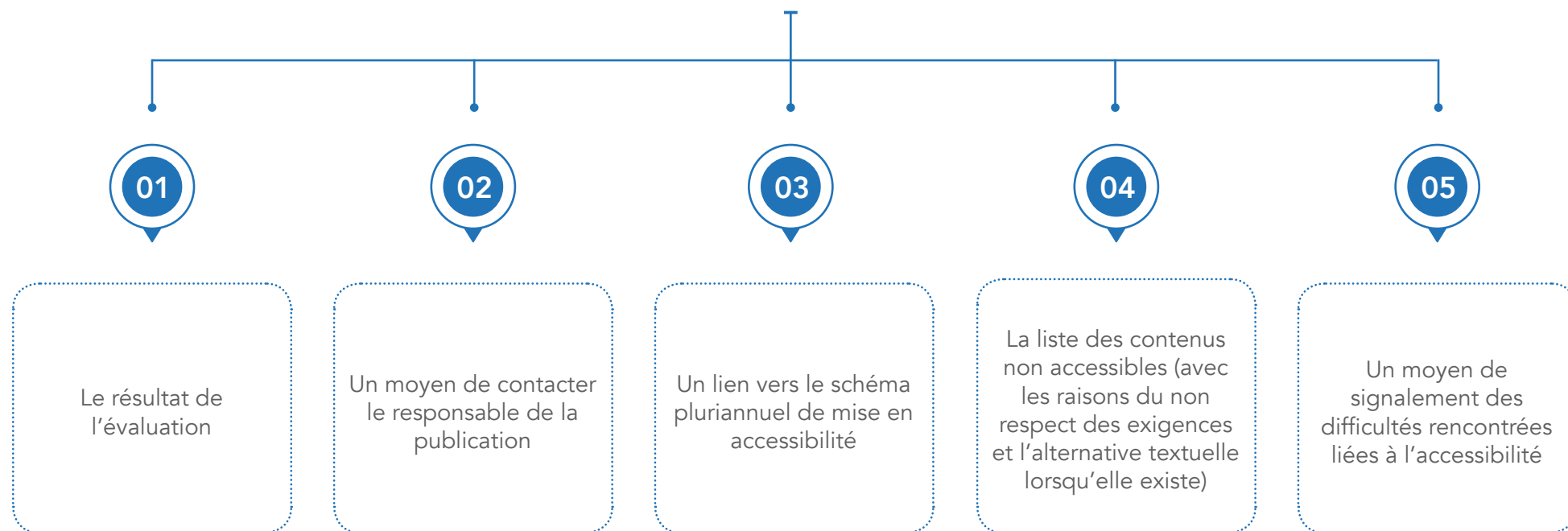
Les étapes à suivre pour se mettre en conformité :

- 01 Fixer ses exigences et les adresses URL ou applications à auditer
- 02 Réaliser l'audit : les critères sont fixés par le RGAA
- 03 Produire une déclaration d'accessibilité (pour chaque site/service en ligne/ autre produit numérique de l'entreprise), quel que soit le pourcentage d'accessibilité du site ou de l'application
- 04 Produire un schéma pluriannuel qui spécifie toute la politique, les actions et les démarches de l'entreprise face à l'accessibilité numérique
- 05 Produire un plan d'étape sur trois ans qui permettra de fixer des objectifs d'avancement et de correction afin d'améliorer l'accessibilité numérique de l'entreprise

▶ (B) Déclaration d'accessibilité

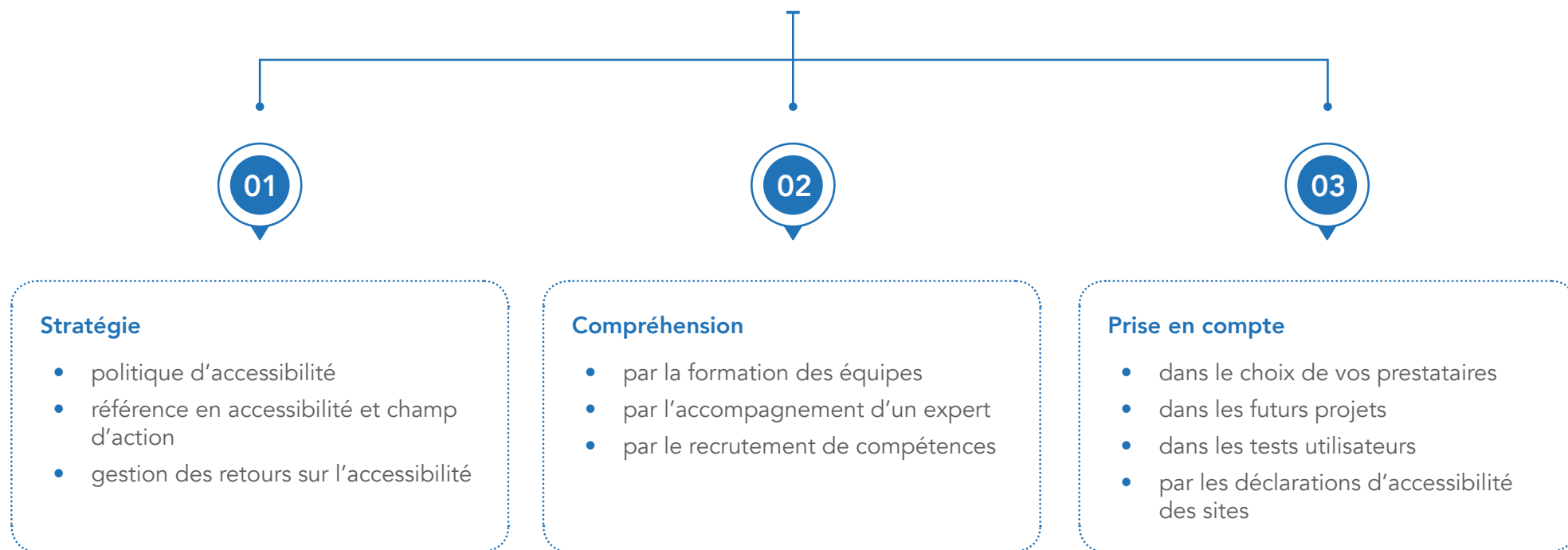
La déclaration de conformité est un justificatif par lequel le propriétaire d'un site indique le niveau de conformité RGAA de ce dernier.

Ce document est délivré à la suite d'un audit
et comprend les éléments suivants :



► (C) Schéma pluriannuel

Le schéma pluriannuel de mise en accessibilité présente l'accessibilité sous 3 angles :



► (D) Plan d'action annuel

Les plans d'action annuels sont élaborés à partir de ce schéma pluriannuel. Dans les bonnes pratiques qui suivent, nous allons voir en détail l'utilité de ces plans et comment les utiliser pour mettre en place les actions nécessaires

Quand et comment réaliser un audit : les bonnes pratiques de la production

La vérification après-coup étant une mauvaise idée, il est préférable de faire des tests dès la conception du site - à mesure que les composants sont créés et intégrés (menus, formulaires...).

Idéalement, les vérifications se font pendant toute la durée du projet avec des tests pour ensuite terminer par un test final de validation.

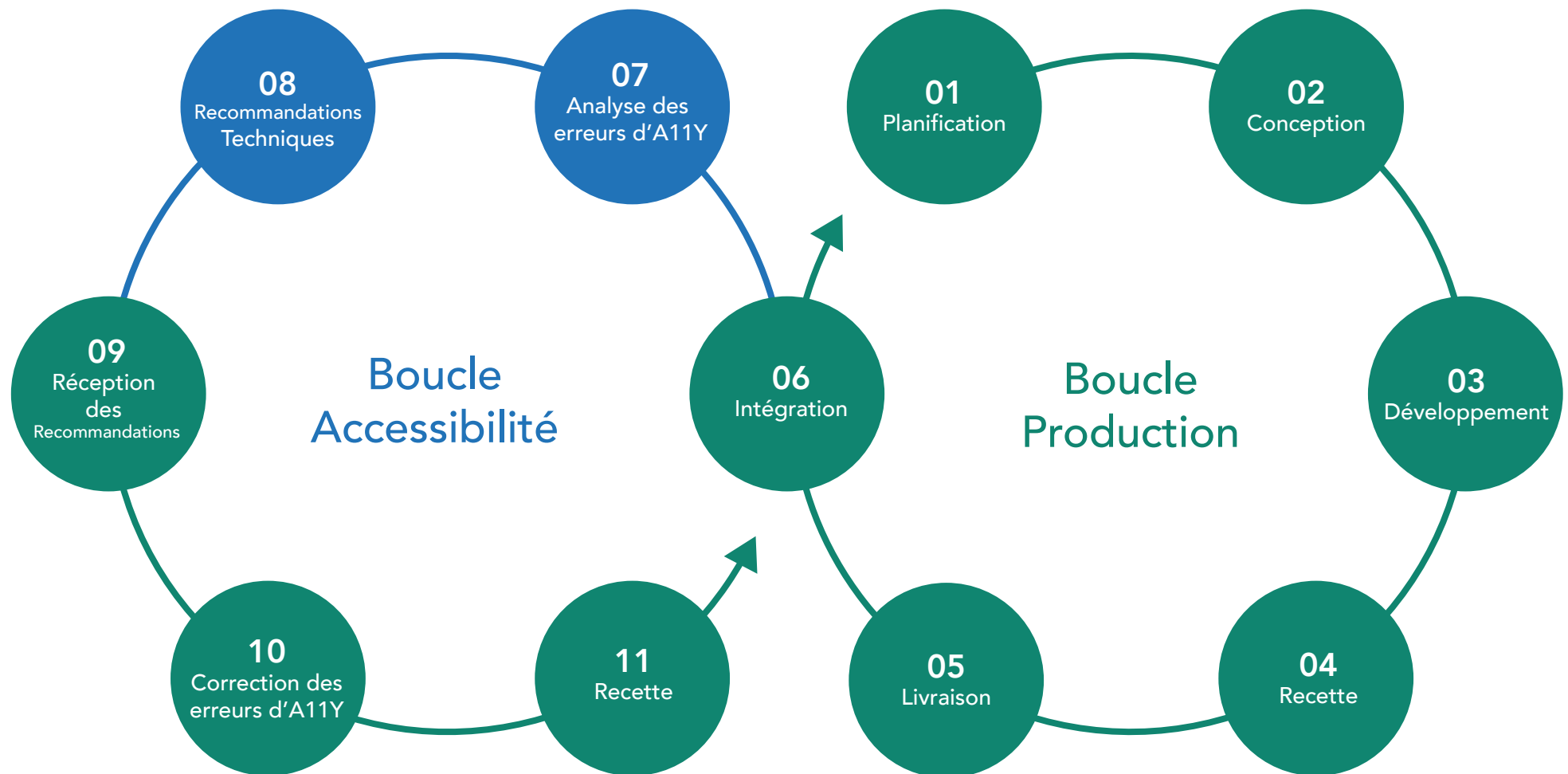
L'étape ultime, dite « recette », consiste à effectuer une vérification complète avant la mise en ligne. Ici, il est question de vérifier et corriger (avant la mise en ligne).

Dans le cadre d'une campagne d'accessibilité, les tests de validation doivent devenir un vrai réflexe et la pratique régulière d'audits est très importante pour reconnaître un site conforme.

Les concepteurs de sites utilisent des outils spécifiques pour réaliser les tests techniques. Pour ce qui est des contenus et de la partie rédactionnelle, on préférera plutôt l'intervention humaine (responsables éditoriaux) qui est plus efficace, voir indispensable.



Développement d'un produit avec prise en compte tardive de l'A11Y



Développement d'un produit avec prise en compte simultané de l'A11Y



03

Bonne pratique n°1 :

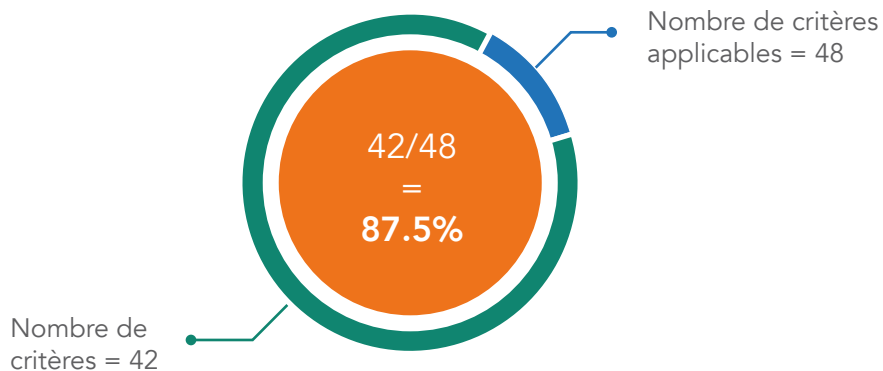
Faire l'audit et la déclaration de conformité de son site et application

L'audit : interpréter les résultats

Les résultats d'un audit en accessibilité correspondent à un pourcentage.

Ce pourcentage est calculé de la manière suivante : nombres de critères / le nombre de critères applicables. Un critère est dit applicable si l'entité auditée présente l'élément informatique évalué par ce critère (exemple : une table de données, des images, des codes CAPTCHA)

Exemple d'un résultat d'audit



Le point important à retenir ici est qu'il n'y a pas un minimum de pourcentage. À savoir, ce pourcentage permet d'avoir une vision globale du projet et du travail à accomplir pour être totalement accessible.

Voici le taux de conformité selon le résultat de l'audit :

En dessous de 50 %	vous n'êtes pas conforme
Entre 50 % et 99 %	vous êtes partiellement conforme
Un résultat de 100 %	signifie que vous êtes conforme

04

Bonne pratique n°2 : **Établir un plan d'action avec un** **schéma pluriannuel**

Qu'est-ce qu'un schéma pluriannuel ?

Définition

Un schéma pluriannuel est un document réalisé par l'entreprise afin de clarifier la politique, les actions et les démarches nécessaires dans le cadre d'une publication numérique.

Le schéma pluriannuel s'inscrit dans un processus plus large d'évaluation de l'accessibilité au numérique. Ce document est accompagné d'un audit des sites et des applications de l'entreprise suivi d'une déclaration de conformité et des plans d'action annuels.

À quoi ça sert ?

Avant d'entamer la réalisation du schéma pluriannuel, il est bon de connaître les bénéfices dégagés. En effet, la création de ce document comporte de nombreux avantages.

- Informer et rendre public les éléments importants en matière d'accessibilité web.
- Promouvoir l'accessibilité internet en mettant à disposition du public les normes et les bonnes pratiques d'accessibilité web à adopter.
- Accompagner les équipes internes avec des outils tels que des actions de formation ; expliquer les stratégies utilisées (plans de formation, ressources humaines et matérielles...) pour rendre les sites et applications accessibles.
- Contrôler et veiller à l'application de la loi no 2005-102 du 11 février 2005.
- Assurer la prise en charge des demandes des utilisateurs et permettre aux personnes en situation de handicap de profiter des mêmes services.
- Montrer votre engagement et votre intérêt à l'égard de tous les utilisateurs, qu'ils soient en situation de handicap ou qu'ils aient des problèmes à manier l'outil numérique.
- Accompagner les démarches de mise en conformité RGAA et de l'amélioration progressive des sites web et applications concernés.

Que contient un schéma pluriannuel ?

Une introduction

Celle-ci vise à présenter l'engagement historique de l'entité dans l'accessibilité en général, puis plus particulièrement l'accessibilité numérique. Cette introduction peut être renforcée par un état des lieux du handicap au sein de l'entité.

Trois aspects de l'accessibilité numérique

Ceux-ci décrivent précisément les résolutions et futures mises en pratique concernant l'accessibilité de l'entité. Ces aspects de l'accessibilité numérique permettent de structurer l'amélioration continue adaptée à l'entité et ceci à tous les niveaux de création d'un produit ou service numérique.

Accessibilité numérique

01

Stratégie de l'accessibilité numérique

- Politique d'accessibilité
- Ressources humaines et financières déployées
- Traitement des retours utilisateurs

02

Compréhension de l'accessibilité numérique

- Action de formation et de sensibilisation
- Recours à des compétences externes
- Recrutement

03

Prise en compte de l'accessibilité numérique

- Dans les procédures de marché
- Dans les nouveaux projets
- Dans les processus de contrôle et de validation
- Dans les tests utilisateurs

Que contient un schéma pluriannuel ?

Un périmètre technique et fonctionnel

Afin de cerner les sites intranet et internet, les applications et autres services concernés. Pour les grands périmètres, il est conseillé de classer leurs composants pour faciliter la mise en place de plans d'action.

Exemple de classification : type, date de mise en ligne/de refonte/d'audit, niveau de conformité, fréquentation, priorité, technologies utilisées...

Les plans annuels en cours et le bilan du précédent

Le schéma pluriannuel est accompagné de plans annuels d'action qui structurent les missions pour couvrir les différents besoins en termes d'accessibilité numérique.



Comment réaliser un schéma pluriannuel ?

Phase 1

Initialisation et cadrage

- Démarrer et cadrer le projet
- Définir le pilotage du projet

Phase 2

Analyse critique de l'existant

- Obtenir une vue fidèle de l'existant
 - Recensement des produits et de leurs caractéristiques
 - Recensement des actions pour l'accessibilité effectuées
- Analyser les risques et les faiblesses
 - De l'entité
 - De ses produits

Phase 3

Définition des axes stratégiques

- Établir les besoins futurs
- Définir les axes stratégiques
- Définir l'objectif en matière d'accessibilité à atteindre

Phase 4

Élaboration du schéma directeur

- Organiser la gestion de portefeuille projets
- Mettre en forme les données et volontés recensées

Publication du schéma

Le schéma pluriannuel et les plans d'action qui doivent être publiés dans un format accessible, mis en ligne sur le site de l'entité concernée. Des liens vers ces documents figurent au sein des déclarations d'accessibilité des sites et services de communication au public dépendant de cette entité.

Comment réaliser son schéma pluriannuel ?

CF annexe 3.

05

Bonne pratique n°3 :

**Mettre en place ces actions avec
un plan et bilan annuel**

Qu'est-ce qu'un plan annuel ?

Un plan annuel recense toutes les actions de mise en conformité et les actions en faveur de l'accessibilité numérique menées et à venir lors d'une année.

Exemple : recensement des sites/ évaluation/ audit/ refontes/ mesures correctives/ formations/ MaJ plan annuel/ MaJ schéma pluriannuel.

Comment le respecter ?

Un tableau présente chaque plan annuel selon l'année concernée, l'URL d'accès au plan et la date de sa dernière mise à jour.

Pour mettre en place ce schéma, il faut procéder par étapes. D'abord, analyser dans le détail le plan d'action. Ensuite, se fixer les objectifs (simples et cohérents) dans le temps imparti et enfin lister les ressources/outils nécessaires (personnel, budget, technologie).

Tout au long de ce processus, bien prendre conscience que 3 leviers sont nécessaires pour atteindre les objectifs définis :

- Le temps
- Les compétences
- Les moyens

Exemple de plan annuel

Nom	Adresse de consultation	Dernière mise à jour
Plan annuel 2020	www.domaine.com/plan2020	01/03/2020
Plan annuel 2021	www.domaine.com/plan2021	01/03/2020
Plan annuel 2022	A venir	A venir

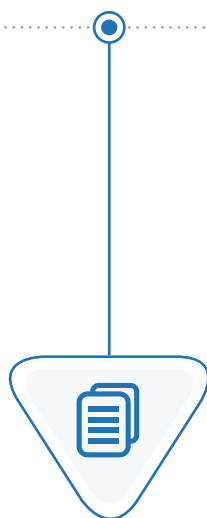
06

**Bonne pratique n°4 :
Rendre accessibles les
contenus annexes**

De quel type de contenu s'agit-il ?



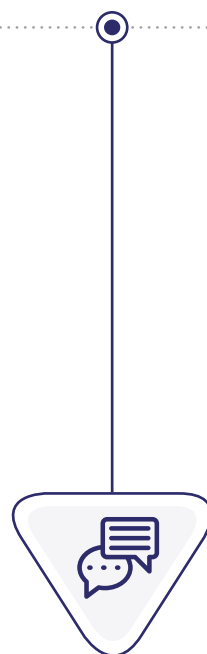
Rapport
Annuel



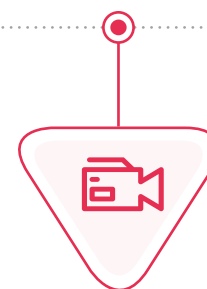
Rapport
Intégré



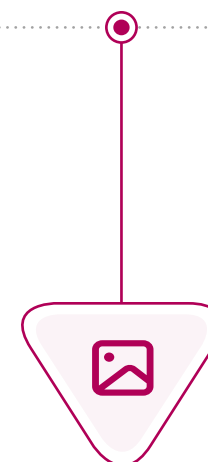
Lettres aux
actionnaires



Communication
Interne ou Externe



Vidéos, Podcasts et
Webinars



Photos,
Graphiques

Comment les rendre accessibles ?

A/ Baliser les PDF selon la norme ISO 14289

Les publications sur le web sont pour la plupart au format PDF, d'où l'importance de rendre ce type de document accessible.

Le PDF étant à la base un format image, il ne peut être lu par les dispositifs d'aide technique tels que les lecteurs d'écran ou la synthèse vocale ; sans traitement, le lecteur d'écran ne peut pas retranscrire le contenu du PDF.

Ce qui veut dire qu'une personne non-voyante ou mal-voyante utilisant cet appareil ne pourra pas accéder au contenu.

Pour que ce format soit accessible et exploitable via un lecteur d'écran, la meilleure solution est le balisage en arrière-plan du document. Il s'agit de prévoir la création à la source du PDF. Une technique beaucoup plus rapide que le balisage après-coup dans Acrobat - qui peut demander un temps considérable.

C'est dire l'efficacité de cette méthode pour faciliter la standardisation des documents PDF accessibles.



Le balisage seul ne suffit pas !

Les versions actuelles d'Adobe Reader permettent de lire les documents PDF, à condition bien sûr que le balisage respecte les normes internationales.

En effet, l'accessibilité PDF doit être réalisée selon les standards du W3C pour que le document soit 100 % accessible.

Comment les rendre accessibles ?

B/ Vidéos : sous-titrer, transcrire, audio décrire

L'accessibilité des contenus vidéo passe par le sous-titrage, le transcript, l'audiodescription et le langage des signes

▶ Le sous-titrage

Le sous-titrage correspond à l'affichage d'un texte en bas de l'image, qui reprend tous les textes vocalisés de la vidéo.

.....

▶ L'audiodescription

L'audiodescription constitue une description sonore qui s'intercale entre les plages de dialogue d'un programme. L'objectif est d'aider les personnes visuellement déficientes en leur rendant compte des informations essentielles difficilement perceptibles par le seul sens de l'ouïe. L'audiodescription correspond au niveau double A d'accessibilité. Celle-ci complète le sous-titrage et le transcript.



▶ Le transcript

Le transcript est un compte-rendu complet, chronologique et textuel décrivant la totalité de la vidéo. Associé au sous-titrage, le transcript permet d'atteindre le niveau simple-A d'accessibilité.

.....

07

Bonne pratique n°5 :
**Sensibilisation et formation des
différents métiers à l'accessibilité**

01

Pourquoi former et sensibiliser ces équipes?

Pour aider les équipes d'un projet numérique à respecter les standards de l'accessibilité des services en ligne, il faut quelqu'un pour les conseiller, les assister et proposer des formations ainsi que des actions de sensibilisation.

Les équipes doivent pouvoir **comprendre la notion de l'accessibilité et implémenter les processus d'implantation requis.**

L'employeur a un rôle déterminant à jouer pour faire en sorte que ses collaborateurs aient conscience des enjeux majeurs et évoluent.

02

Comment les former ?

Il faut que les employés bénéficient de toutes les ressources essentielles pour accroître leurs compétences. À savoir, des formations continues en accessibilité.

En plus des outils disponibles, l'aide d'un expert est nécessaire pour que le personnel concerné se forme en continu grâce aux interactions avec le spécialiste de l'accessibilité numérique. En intégrant les recommandations, vos équipes améliorent leurs connaissances sur l'accessibilité web et leur désir de vouloir progresser dans le domaine.

08

Bonne pratique n°6 :

**Nommer un référent en
matière d'accessibilité au sein de
votre entreprise**

Quels sont les **nouveaux métiers** en **accessibilité**?

L'avènement de l'accessibilité numérique facilite l'essor de nouveaux métiers et compétences permettant ainsi au personnel d'entreprise d'évoluer au même rythme que l'accessibilité.

01

Référent **accessibilité numérique**

Le référent e-accessibilité numérique s'occupe de l'élaboration et de la mise en place de la stratégie d'accessibilité dans son organisation tout au long des projets d'accessibilité de l'entreprise

02

Expert **accessibilité numérique**

Pour aider les équipes d'un projet numérique à respecter les standards de l'accessibilité des services en ligne, l'expert propose des formations et conduit des actions de sensibilisation. Il établit un diagnostic pour identifier les axes d'amélioration et accompagner les entreprises à adopter les bonnes pratiques d'accessibilité. Sa mission consiste également à veiller aux évolutions technologiques en matière d'accessibilité et aux changements dans la législation.

03

Consultant **accessibilité numérique**

Les consultants travaillent avec les équipes concernées pour mettre en place les dispositifs recommandés par le RGAA comme l'élaboration de schéma pluriannuel conforme ou la déclaration de conformité suite à l'audit d'un site.

04

Testeur **accessibilité numérique**

Le testeur accessibilité numérique effectue des tests de conformité selon une méthodologie précise pour assurer la mise en conformité des sites internet. À l'issue de ses analyses, il communique les résultats et prend note des défauts d'accessibilité.

Pourquoi nommer quelqu'un en interne?

L'intervention d'un référent en matière d'accessibilité permettra de coordonner les différentes actions d'amélioration de l'accessibilité web au sein de l'entreprise. Pour cela, l'expert doit être suffisamment formé et qualifié afin de réaliser efficacement les missions assignées.

Le référent doit avoir une vue globale des produits et se constituer une équipe de professionnels compétents. Il sera l'interlocuteur unique pour conseiller sur les sujets liés à l'accessibilité (politique, agences à contacter, obligations légales...).

Son rôle consiste également à répondre aux nombreux enjeux en tenant compte des directives de l'entreprise associées à l'accessibilité ainsi que les obligations légales de l'entreprise vis-à-vis de ses produits présents et futurs.

En tant que référent en interne, il assure l'homogénéité du niveau d'accessibilité des services et des produits digitaux. Il créera des standards pour l'entreprise, ses collaborateurs et les produits (formations égales, tests des produits aux mêmes étapes de développement...).



09

Ressources

► **Schéma de Orano :**

https://www.orano.group/docs/default-source/orano-doc/groupe/engagements/schemapluriannuel_2021-2023-fr.pdf?sfvrsn=a6d534e7_14

► **Doc bibliographie: site du gov numérique :**

<https://www.numerique.gouv.fr/publications/rgaa-accessibilite/obligations/#sch%C3%A9ma-pluriannuel-de-mise-en-accessibilit%C3%A9>

► **Quelques exemples de déclarations:**

<https://www.interieur.gouv.fr/declaration-daccessibilite>

<https://www.etudiant.gouv.fr/fr/declaration-d-accessibilite-1675>

<https://francetvaccess.fr/accessibilite/>

<https://www.bouygues.com/accessibilite/>

Document Annexe

► **ANNEXE 1 : FEUILLE D'EXEMPLE D'AUDIT**

https://docs.google.com/spreadsheets/d/1cNx1B2m0BJUsn3b8CK_Vk13x27jFyT38JHbIEAkonyQ/edit#gid=780515765

► **ANNEXE 2 : EXEMPLE DE DÉCLARATION DE CONFORMITÉ**

► **ANNEXE 3 : SCHÉMA PLURIANNUEL D'ACCESSIBILITÉ (3 ANS MAXIMUM)**

▶ ANNEXE 2 : EXEMPLE DE DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

La déclaration d'accessibilité adopte obligatoirement ce format :

Déclaration d'accessibilité

[Nom de l'organisme concerné] s'engage à rendre [son (ses) site(s) internet, intranet, extranet et son (ses) application(s) mobile(s), etc.] accessibles conformément à l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005.

A cette fin, il met en œuvre la stratégie et les actions suivantes [liens vers le schéma pluriannuel et vers le plan d'action de l'année en cours incluant le bilan des actions réalisées l'année précédente].

Cette déclaration d'accessibilité s'applique à [Nom du site web de l'application mobile, ou d'un autre service auquel la déclaration s'applique].

État de conformité

(a) [Nom du site web, de l'application mobile, ou d'un autre service concerné] est en totale conformité avec [pour les sites : le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité / autre protocole de test utilisé ; pour les autres services de communication : protocole de test utilisé].

(b) [Nom du site web, de l'application mobile, ou d'un autre service concerné] est en conformité partielle avec [pour les sites : le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité / autre protocole de test utilisé ; pour les autres services de communication : protocole de test utilisé] en raison [de la/des non-conformité(s)] [et/ou] [des dérogations] énumérées(s) ci-dessous.

(c) [Nom du site web de l'application mobile, ou d'un autre service concerné] n'est pas en conformité avec [pour les sites : le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité / autre protocole de test utilisé ; pour les autres services de communication : protocole de test utilisé]. [La/les non-conformité(s)] [et/ou] [les dérogations] sont énumérées ci-dessous.

Résultats des tests

L'audit de conformité réalisé [en interne / par la société NNN] révèle que : [pourcentage de critères RGAA respectés] des critères RGAA sont respectés.

[Facultatif] Le taux moyen de conformité du service en ligne s'élève à [taux moyen de conformité du service en ligne].

[Détailler ici les résultats des tests ou insérer un lien vers le rapport de test]

Contenus non-accessibles

Les contenus listés ci-dessous ne sont pas accessibles pour les raisons suivantes.

Non conformité

[Lister la/les non-conformité(s) du/de la/des site(s) internet/application(s) mobile(s) et/ou décrire quelles section(s)/contenu(s)/fonction(s) ne sont pas encore conformes, indiquer les alternatives s'il y a lieu].

Dérogations pour charge disproportionnée

Dérogations pour charge disproportionnée [Lister la/le/les section(s)/contenu(s)/fonction(s) non accessible(s) pour laquelle/lequel/lesquels la dérogation pour charge disproportionnée est temporairement invoquée, indiquer les alternatives s'il y a lieu].

Contenus non soumis à l'obligation d'accessibilité

[Lister la/le/les section(s)/contenu(s)/fonction(s) non accessible(s) qui n'entre(nt) pas dans le champ d'application de la législation applicable, indiquer les alternatives s'il y a lieu].

La déclaration d'accessibilité (suite)

Établissement de cette déclaration d'accessibilité

Cette déclaration a été établie le [JJ mois AAAA]. Elle a été mise à jour le [JJ mois AAAA]. Technologies utilisées pour la réalisation [Du site web / De l'application mobile / Du service...] [Liste des technologies utilisées].

Agents utilisateurs, technologies d'assistance et outils utilisés pour vérifier l'accessibilité.

Les tests des pages web ont été effectués avec les combinaisons de navigateurs web et lecteurs d'écran suivants : [Indiquer les combinaisons utilisées pour effectuer les vérifications de conformité].

Les outils suivants ont été utilisés lors de l'évaluation : [Indiquer les outils utilisés] Pages du site ayant fait l'objet de la vérification de conformité [Indiquer la liste des pages qui ont été testées].

Retour d'information et contact

Si vous n'arrivez pas à accéder à un contenu ou à un service, vous pouvez contacter le responsable du [site internet / application mobile / Autre service] pour être orienté vers une alternative accessible ou obtenir le contenu sous une autre forme.

Envoyer un message [URL du formulaire en ligne]
Contacter [Nom de l'entité responsable du service en ligne] [URL d'une page avec les coordonnées de l'entité]

Voies de recours

Cette procédure est à utiliser dans le cas suivant.

Vous avez signalé au responsable du site internet un défaut d'accessibilité qui vous empêche d'accéder à un contenu ou à un des services du portail et vous n'avez pas obtenu de réponse satisfaisante.

Écrire un message au Défenseur des droits
(<https://formulaire.defenseurdesdroits.fr/>)

Contactez le délégué du Défenseur des droits dans votre région
(<https://www.defenseurdesdroits.fr/saisir/delegues>)

Envoyer un courrier par la poste (gratuit, ne pas mettre de timbre) Défenseur des droits

Libre réponse 71120 75342 Paris CEDEX 07

▶ ANNEXE 3 : SCHÉMA PLURIANNUEL D'ACCESSIBILITÉ (3 ANS MAXIMUM)

Stratégie de l'accessibilité numérique

Politique d'accessibilité

- Quels engagements démontrent la prise en compte de l'accessibilité dans votre stratégie numérique?
 - Ex : Mise en conformité de notre nouvelle application mobile
- Quels sont vos objectifs d'aide à l'intégration des personnes en situation de handicap ?
 - Ex : Rendre tous nos sites intranet accessibles
- Quels niveaux de conformité (RGAA 4.0 et WCAG 2.1) projetez-vous d'atteindre sur vos produits ?
 - Ex : Double-A (AA) pour les sites web et Simple-A (A) pour les applications mobiles

Traitement des retours utilisateurs

- Par quels moyens peut-on vous faire un retour sur l'accessibilité d'un produit ?
 - Ex : Par un formulaire dédié au sein de l'application
 - Ex : Par le formulaire cité dans la déclaration d'accessibilité de nos sites internet
- Quelles actions sont mises en place afin de traiter les retours utilisateurs ?
 - Ex: personne dédiée à la tâche et boîte mail spécifique.

Ressources humaines et financières déployées

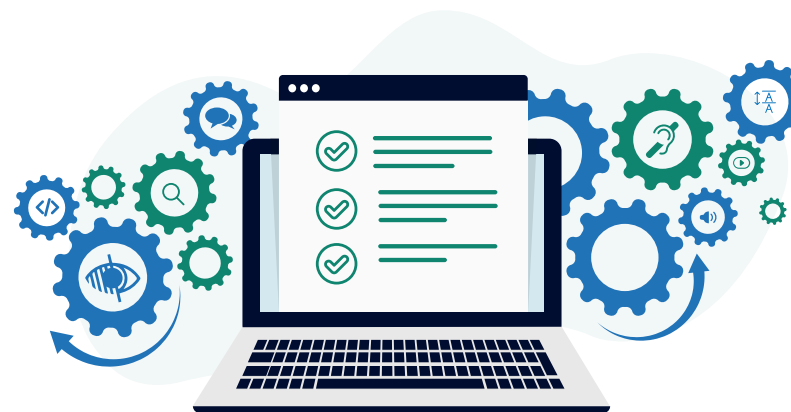
- Qui sont vos référents en accessibilité numérique (positions fonctionnelles, champs d'action, contact privilégié à l'accessibilité) ?
 - Ex : Personne responsable de l'élaboration et du suivi de ce schéma pluriannuel
- Quelle estimation budgétaire est attribuée à l'amélioration de l'accessibilité numérique au sein de votre structure ?
 - Ex : Les développeurs, service de RSE, service RH ou encore service communication.
- Quelle estimation budgétaire est attribuée à l'amélioration de l'accessibilité numérique au sein de votre structure ?
 - Ex : Ce budget doit refléter les ressources humaines et matérielles de l'entreprise et de ses prestataires. Qu'il s'agisse d'un pourcentage d'un budget alloué ou d'un chiffre en euros.

Compréhension de l'accessibilité numérique

Expliquer clairement le programme d'organisation interne pour se conformer à l'accessibilité numérique des sites web et applications.

Action de formation et de sensibilisation

- Quelles actions permettent une sensibilisation des collaborateurs aux avantages et enjeux de l'accessibilité ?
 - Ex : Hackathon sur le thème du handicap
- De quelle manière vos équipes montent-elles en compétence afin de livrer des contenus accessibles ?
 - Ex : Formation technique sur l'accessibilité numérique par une société externe
 - Ex : Session de MOOC technique mensuel sur l'accessibilité



Recours à des compétences externes

- Sous quelles formes faites-vous appel à des ressources et expertises externes, afin de gérer et tester l'accessibilité numérique ?
 - Ex : Recours à un accompagnement en conception et à des audits de certification de nos plateformes numériques
- Quels sont les niveaux d'expertises et les moyens techniques de ces aides externes ?

Adéquation des recrutements

- Recherchez-vous des compétences en accessibilité numérique sur les postes concernés ?
 - Ex : Maîtrise de la bibliothèque d'attributs HTML ARIA (Accessible Rich internet Applications)
- Comment évaluez-vous les compétences en matière d'accessibilité sur les nouveaux collaborateurs ?

Prise en Compte de l'accessibilité numérique

- L'organisation interne pour mettre en œuvre les obligations d'accessibilité des services de communication au public en ligne, y compris les modalités de contrôle des services numériques
- Les méthodes utilisées pour pallier les difficultés rencontrées par les personnes handicapées

Dans les procédures de marché

- L'accessibilité numérique est-elle un critère lors de la sélection de vos prestataires ?
 - Ex : Nos clauses contractuelles d'appels d'offres et de devis spécifient une évaluation en fonction de l'accessibilité numérique.
- Exigez-vous des prestations conformes au référentiel RGAA ?
 - Ex : Nos prestataires, et leurs partenaires, doivent être en mesure de respecter le RGAA 4.0 Simple-A dans leurs livraisons.

Dans les nouveaux projets

- A quelles étapes prévoyez-vous la prise en compte de l'accessibilité ?
 - Ex : D'entrée de jeu, une section spécifique à l'accessibilité numérique est incluse dans le cahier des charges du projet.
- Comment l'accessibilité numérique va-t-elle intervenir dans vos futurs projets ?
 - Ex : Nos personnes comportent une diversité permettant de prendre en compte un large panel de handicaps.

Dans les processus de contrôle et de validation

- Quel est votre cycle de vérification en conformité RGAA de vos sites ?
 - Ex : Un contrôle correctif est effectué en phase de recette, puis suite à la livraison, une inspection de validation nous fournit la déclaration d'accessibilité conformément aux termes de la loi.
 - Ex : Avant chaque refonte, nous demandons un contrôle correctif afin d'améliorer l'accessibilité numérique de nos sites.

Dans les tests utilisateurs,

- La prise en compte des personnes en situation de handicap dans les tests
- Dans quelles mesures les personnes en situation de handicap sont intégrées aux tests utilisateurs ?
 - Ex : Nos tests sur sites web ou application sont réalisés avec un panel d'utilisateurs incluant des personnes handicapées.

Périmètre technique et fonctionnel

Il est nécessaire de recenser les sites gérés par l'entité, avec une description et les critères de classification de ceux-ci. L'objectif de cette démarche est de présenter une vue d'ensemble de vos sites pour fournir un appui lors des interventions d'audits.

Voici une liste des critères courants d'évaluation et de classification des sites internet :

Caractéristiques de Base

- Nom du site
- Description
- Type de site :
 - Ex : Nos prestataires, et leurs partenaires, doivent être en mesure de respecter le RGAA 4.0 Simple-A dans leurs livraisons.
- Adresse URL de la homepage
- Technologies utilisées : HTML/ CSS/ JavaScript/ PDF

Information relative au cycle de vie

- Date de Mise en ligne, de Refonte (à venir)
- Date du dernier audit et du prochain
- Niveau de conformité actuel
 - % de conformité
 - Référentiel : RGAA Simpla-A (A) ou Double-A (AA)

Information de classification

- Nombre de visites par mois
- Priorité arbitraire
- Criticité des services rendus

Il est encouragé d'ajouter vos propres critères de classification. De plus, indiquez les éléments pouvant être rendus publics du périmètre technique et fonctionnel

Qui sommes-nous ?

Depuis 2006, Ipedis (“Internet for PEOple with DISabilities”) travaille autour d’une vision : faire de l’accessibilité numérique une norme, car elle profite à tous.

Nos solutions répondent aux besoins des grands groupes et du secteur public en termes de communication digitale e-accessible et de critère RGAA et WCAG. Nous accompagnons également les acteurs privés et les agences de communication qui souhaitent intégrer l’accessibilité dans leur stratégie de digitalisation.

Pour finir, nous avons développé une plateforme de digitalisation de contenus permettant aux agences de répondre à leurs besoins clients. Grâce à nos compétences digitales, technologiques et à un département R&D intégré, nous avons su mettre à profit notre expérience et anticiper les besoins du marché.

.....

1 Passage du Génie – 75012 Paris
Tél. : 01 43 05 66 41 – contact@ipedis.com
R.C.S. Paris – Siret : 487 864 407 00035
www.ipedis.com

Un projet, on en parle ?



Moïse AKBARALY
Co-fondateur CEO/CMO
moise@ipedis.com
01 43 05 66 41

Contactez-nous